

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin : un territoire rural attractif mais fragile

Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine • n° 158 • Novembre 2024



Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est un territoire rural très peu dense, à la population vieillissante. Après une longue période de déprise démographique, le nombre d'habitants du Parc se stabilise ces dernières années (38 600 en 2020). L'arrivée de nouveaux habitants compense l'excès des décès sur les naissances. Ils viennent pour moitié de la région, sont plus souvent diplômés et ont plus fréquemment un emploi en dehors du Parc.

Les deux tiers des résidents en emploi travaillent dans le Parc. Néanmoins, les déplacements domicile-travail entre le Parc et l'extérieur se sont intensifiés depuis 20 ans. Même quand la commune de travail et la commune de résidence sont identiques, plus de la moitié se déplacent en voiture.

Santé humaine, action sociale et agriculture sont les secteurs phares de son économie.

La pauvreté est plus marquée dans le Parc, avec 18 % des habitants vivant sous le seuil de pauvreté, contre 14 % dans les communes rurales de l'ex-Limousin. Comme dans d'autres territoires ruraux de l'ex-Limousin peu denses, les habitants se trouvent éloignés des équipements et des services, d'autant plus s'ils résident au cœur du Parc.

En partenariat avec :



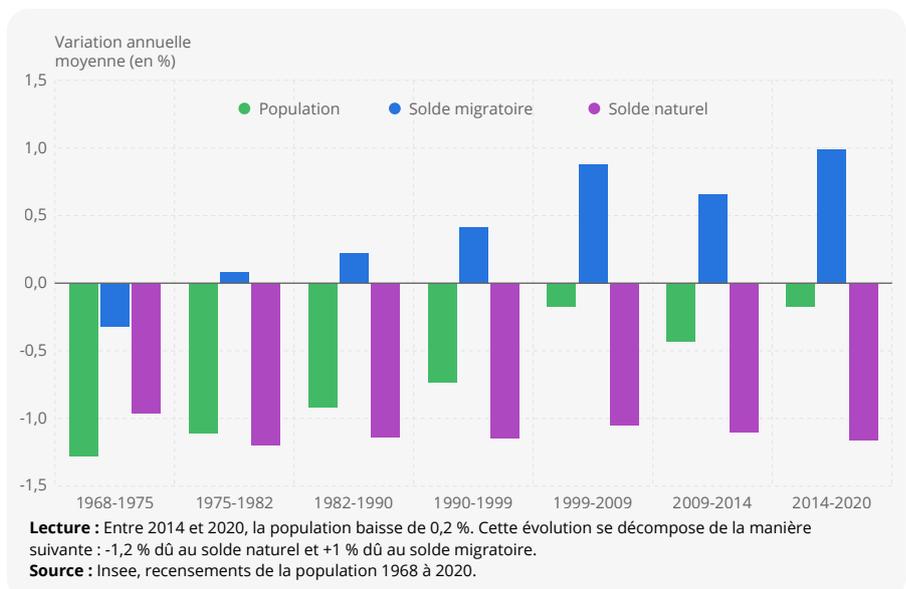
En 2020, 38 600 personnes habitent dans le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin. Bien qu'étant le troisième parc naturel régional (PNR) le plus vaste de France, il fait partie des moins peuplés.

Avec 12 habitants au km² (31 dans les autres communes rurales avoisinantes de l'ex-Limousin), le Parc est donc à forte **dominante rurale**. Il s'étend sur trois départements de Nouvelle-Aquitaine : la Corrèze principalement, la Creuse et la Haute-Vienne.

Une baisse de la population moins prononcée qu'auparavant grâce à l'attractivité du Parc

Depuis 2014, la population du Parc continue de baisser mais de manière moins prononcée qu'auparavant
► **figure 1**. Entre 1968 et 2014, le Parc

► 1. Évolution de la population du Parc naturel régional et de ses composantes entre 1968 et 2020



perdait 310 habitants par an en moyenne (-0,8 % par an), alors que depuis 2014, cette baisse n'est plus que de 70 habitants par an (-0,2 % par an).

Depuis 2014, les installations de nouveaux habitants dans le Parc sont de plus en plus nombreuses par rapport aux départs. Ainsi, le **solde migratoire** augmente

et contribue à ralentir la baisse de la population. En ne tenant compte que de l'évolution démographique liée à l'écart entre les naissances et les décès (**solde naturel**), la population baisserait de 1,2 % par an. Les décès sont en effet plus nombreux que les naissances. Mais, le solde migratoire permet de limiter cette baisse à -0,2 % par an en moyenne.

Le Parc se révèle même plus attractif que les autres communes rurales de l'ex-Limousin, où la contribution du solde migratoire dans l'évolution de la population est bien moindre. Au cours de l'année 2019, le Parc accueille 2 200 nouveaux habitants pour 1 650 départs, soit un excédent migratoire sur l'année de 550 habitants.

Avec 32 % des habitants qui ont plus de 65 ans, la population du Parc est plus âgée que dans les communes rurales avoisinantes (28 %). Par ailleurs, la part des moins de 20 ans y est plus faible (17 % contre 20 %). Entre 1999 et 2020, le vieillissement de la population s'accroît, davantage que dans les autres communes rurales de l'ex-Limousin. Il est plus marqué dans le quart sud-est du Parc.

Des nouveaux habitants Néo-Aquitains, davantage diplômés et qui travaillent plus souvent hors du Parc

La moitié de ceux qui s'installent dans le Parc viennent de Nouvelle-Aquitaine, essentiellement de l'ex-Limousin, et plus particulièrement de Corrèze (530 arrivées en 2019 en moyenne annuelle). Parmi les nouveaux habitants venant d'autres régions, l'Île-de-France arrive en tête (260 arrivées), devant l'Auvergne-Rhône-Alpes (250 arrivées). Ces nouveaux arrivants s'installent en premier lieu dans trois des quatre villes portes du Parc (Meymac avec 8 % des installations, Eymoutiers avec 6 %, Felletin avec 4 %). Ils s'installent aussi dans la commune de Corrèze (5 % des installations) et à Chamberet (4 %).

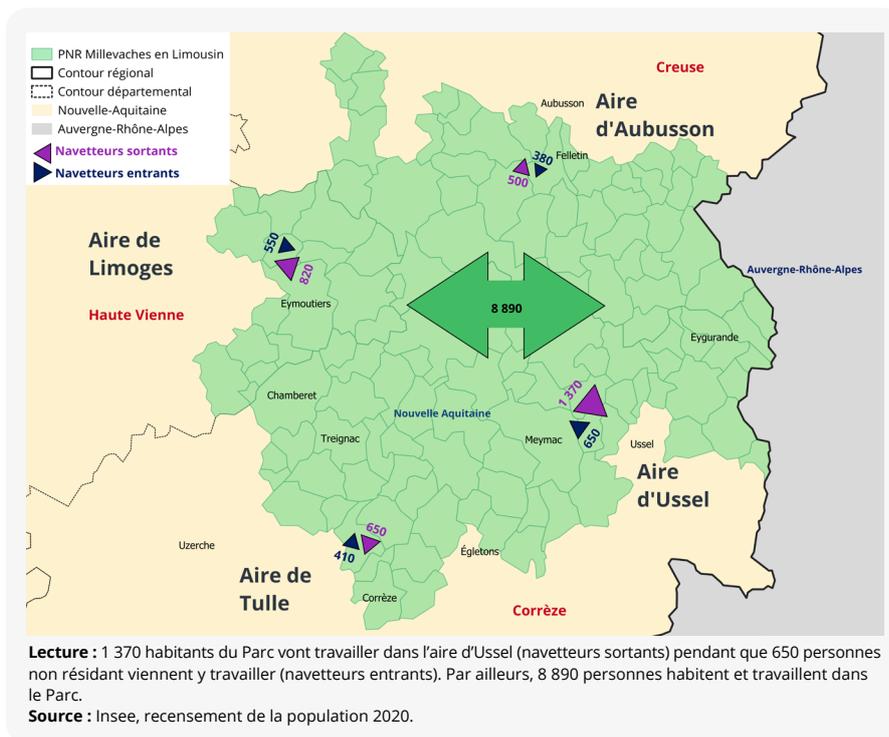
Excepté pour les 18-24 ans qui quittent le Parc pour poursuivre leurs études essentiellement à Poitiers, Limoges, Brive ou Clermont-Ferrand, les arrivées dans le Parc sont, quel que soit l'âge, plus importantes que les départs. Parmi les seniors de 65 ans ou plus, les installations dans le Parc sont deux fois plus nombreuses que les départs, ce qui est beaucoup plus que dans les communes rurales avoisinantes.

Le Parc attire une population plus diplômée. Ainsi, 48 % des nouveaux habitants de 15 ans ou plus ont au moins le BAC contre 37 % pour les habitants déjà présents. Les parts de personnes en emploi sont similaires (respectivement 41 % et 42 %), mais les nouveaux habitants ont plus souvent un emploi en dehors du Parc (22 % contre 16 % des habitants déjà présents).

2 résidents sur 3 en emploi travaillent dans le Parc, 8 sur 10 y vont en voiture

En 2020, le Parc compte 14 200 habitants en emploi, dont deux tiers (8 900) travaillent sur place ► **figure 2**. Parallèlement,

► 2. Principaux déplacements domicile-travail selon l'aire d'attraction des villes (AAV) en 2020



5 300 résidents exercent leur activité en dehors du Parc, tandis que 3 500 non-résidents viennent y travailler. Les principaux échanges entre le Parc et l'extérieur ont lieu avec l'aire d'Ussel au sud-est du Parc, puis avec l'aire de Limoges à l'ouest, celle de Tulle au sud-ouest et avec l'aire d'Aubusson au nord du Parc. Les déplacements domicile-travail avec la région Auvergne-Rhône-Alpes sont minimes. Par exemple, les navettes avec l'aire de Clermont-Ferrand sont 20 fois moins nombreuses qu'avec la seule aire d'Ussel.

Pour aller travailler en dehors du Parc, la moitié des habitants en emploi du Parc parcourent au moins 22 km et ont des trajets d'au moins 24 minutes. C'est légèrement plus élevé que dans les communes rurales avoisinantes (au moins 19 km et au moins 22 minutes pour la moitié des habitants en emploi).

Les déplacements domicile-travail se sont intensifiés ces 20 dernières années. Plus de résidents du Parc travaillent en dehors de ce dernier (+12 %), et plus de personnes habitant ailleurs viennent y exercer leur activité (+4 %). Déjà très prisée en 1999, la voiture l'est davantage 20 ans plus tard. Ainsi, pour se rendre sur leur lieu de travail, 79 % des résidents utilisent la voiture (76 % en 1999). Quand commune de travail et commune de résidence sont identiques, plus de la moitié des résidents du Parc se déplacent tout de même en voiture (55 %). Cette part atteint 97 % lorsque les deux communes sont différentes.

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, un habitant du Parc émet en moyenne 0,9 tonnes de CO₂ par an en 2019, soit un niveau similaire aux autres communes rurales de l'ex-Limousin. Toutefois, les émissions sont supérieures à la moyenne régionale (0,8 tonnes de CO₂ par an), s'expliquant en partie par une offre de transports en commun moins développée.

Santé humaine, action sociale et agriculture, les activités phares du Parc

En 2020, 12 400 emplois sont implantés dans le Parc, c'est 5 % de moins qu'en 1999. Et 67 % des emplois concernent des **activités présentes**, c'est-à-dire centrées sur la satisfaction des besoins locaux des résidents et des touristes, contre 62 % dans les communes rurales avoisinantes.

En particulier, le tertiaire non marchand concentre 42 % des emplois du Parc (5 220 emplois). Notamment, avec 26 % des emplois, les activités de la santé humaine et de l'action sociale sont prégnantes dans l'activité économique du Parc (3 200 emplois) ► **figure 3**. Le centre hospitalier de Monestier-Merlines y contribue fortement, à l'instar des divers hébergements médicalisés présents dans le Parc.

Avec 2 080 emplois, l'agriculture représente 17 % de l'emploi total contre 11 % dans les autres communes rurales de l'ex-Limousin. À elle seule, l'activité de l'élevage de bovins comprend près

des deux tiers des emplois agricoles. Néanmoins, les emplois dans l'agriculture diminuent depuis 20 ans (-8 % entre 1999 et 2020), même s'ils résistent mieux que dans les autres communes rurales ou qu'en Nouvelle-Aquitaine. En raison de cette spécificité agricole, les emplois non salariés sont très développés (29 % des emplois contre 23 % dans les autres communes rurales avoisinantes). Près d'un tiers des emplois non salariés se situent dans l'activité de l'élevage d'herbivores sur petite exploitation (1 090 emplois).

Activité transversale à de nombreux secteurs, la filière « bois et forêt » est grandement présente au sein du Parc (1 040 emplois). Elle rassemble ainsi 8 % des emplois, ce qui est plus que pour les autres communes rurales de l'ex-Limousin. Il s'agit principalement d'emplois dans la sylviculture, l'exploitation forestière, le sciage et travail du bois, et la fabrication de meubles.

Un habitant sur cinq du Parc vit sous le seuil de pauvreté

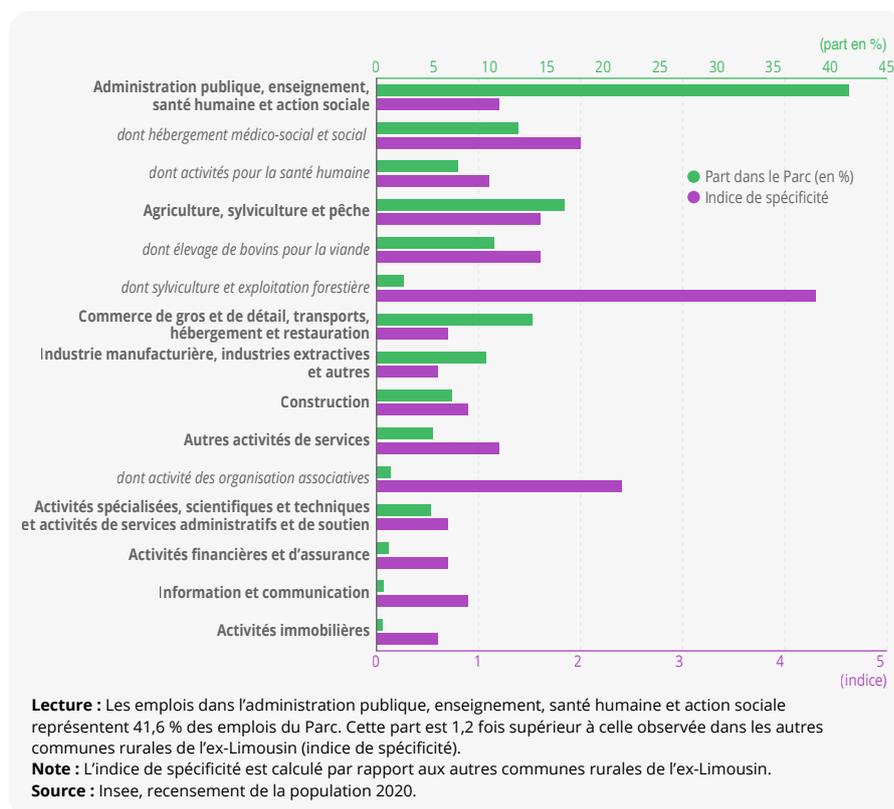
En 2021, 18 % des habitants vivent sous le seuil de **pauvreté monétaire**, soit pour un ménage composé d'une seule personne, un seuil de 1 158 euros mensuels. C'est quatre points de plus que dans les autres communes rurales de l'ex-Limousin et qu'au niveau régional. Au sein du Parc de Millevaches, les secteurs traditionnellement moins rémunérateurs (agriculture, hébergement et restauration, autres activités de service) sont davantage présents. Par ailleurs, en 2020, la part des chômeurs au sens du recensement était de 10 % en 2020, légèrement plus élevée que dans les autres communes rurales de l'ex-Limousin (9,2 %).

Quel que soit le type de ménage, la pauvreté monétaire des habitants du Parc est plus fréquente que dans les autres communes rurales de l'ex-Limousin ou des Néo-Aquitains dans leur ensemble ► **figure 4**. En particulier, les personnes qui vivent seules, plus souvent pauvres, sont encore plus exposées à la pauvreté dans le Parc. Par ailleurs, bien que moins présentes dans le Parc, les familles monoparentales sont également plus souvent en situation de pauvreté monétaire que dans la région.

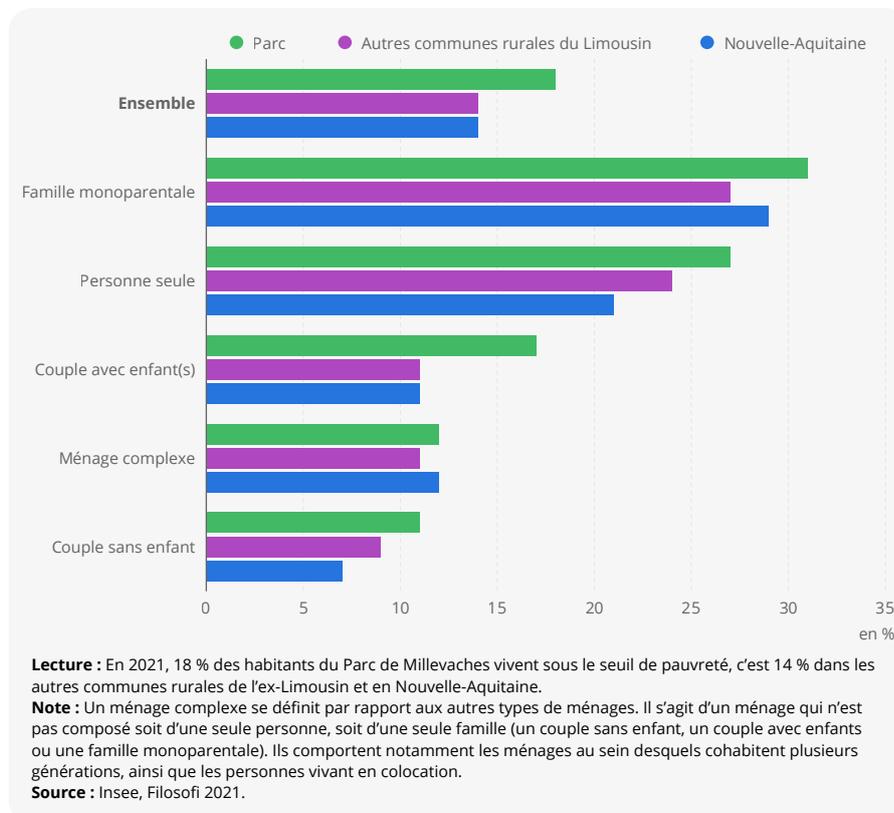
Des équipements relativement éloignés pour la population résidant au cœur du PNR

La faible densité du territoire s'accompagne d'un éloignement plus important de la population aux **équipements**. En 2020, le temps moyen d'accès à un service de la gamme de proximité (médecins généralistes, pharmacie, boulangerie, etc.) est de 8 minutes contre 6 dans les

► 3. Spécificités sectorielles du Parc naturel régional de Millevaches et répartition des emplois selon le secteur d'activité en 2020



► 4. Taux de pauvreté selon le type de ménage en 2021



autres communes rurales de l'ex-Limousin. Le temps d'accès à un service de la gamme intermédiaire (banque, vétérinaire, ambulance, etc.) est de 18 minutes, c'est 6 de plus que dans les autres communes

rurales du Limousin ► **figure 5**. L'écart atteint même 11 minutes pour le temps d'accès à un service de la gamme supérieure (hypermarché, urgences, spécialistes en cardiologie, etc.).

Les habitants du centre du Parc sont particulièrement touchés, où 25 minutes sont nécessaires pour accéder à un service de la gamme intermédiaire, soit 7 minutes de plus que la moyenne du Parc. ●

Sophie Baud et Laurent Brunet (Insee)

Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr).

► Encadré – Un tiers des logements sont des résidences secondaires

Parmi les 33 940 logements du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, nombreux sont des résidences secondaires. Leur part est nettement plus grande que dans les communes rurales avoisinantes ou en Nouvelle-Aquitaine (33 %, contre respectivement 15 % et 11 %).

Le nombre total de logements du Parc est quasiment stable depuis 6 ans. La hausse n'est que de 1,2 %, soit 400 logements en plus, alors que dans les autres communes rurales de l'ex-Limousin, cette augmentation est deux fois plus importante. Ainsi, l'habitat est plutôt ancien : 34 % des résidences principales ont été construites avant 1919 (25 % dans les communes rurales avoisinantes et seulement 15 % en Nouvelle-Aquitaine).

Les résidences principales du Parc sont des maisons pour 90 % d'entre elles, comme dans les communes rurales avoisinantes mais nettement plus qu'en Nouvelle-Aquitaine. Les résidences principales sont plus spacieuses.

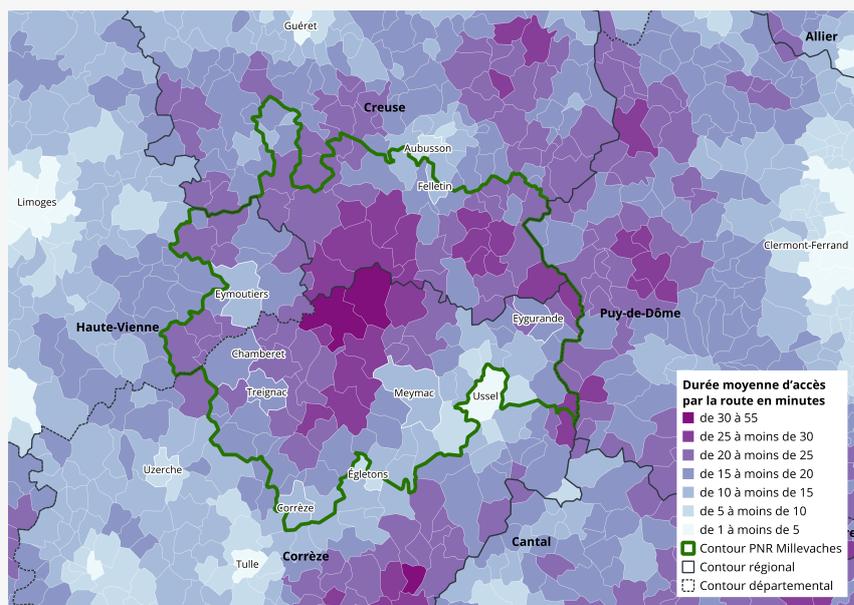
Enfin, 83 % des occupants d'une maison en sont propriétaires (c'est 3 points de moins que dans la région Nouvelle-Aquitaine).

Le bois est le mode de chauffage prédominant dans les résidences principales du Parc (45 % contre 35 % dans les autres communes rurales de l'ex-Limousin et 18 % en Nouvelle-Aquitaine). Comme pour les autres territoires à dominante rurale, le chauffage au fioul reste important (26 % des résidences principales contre 10 % en Nouvelle-Aquitaine).

► Sources

L'essentiel des données mobilisées dans cette étude sont issues des recensements de la population (RP 1968 à 2020). Le fichier localisé social et fiscal (Filosofi 2021) donne des informations sur le niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté. Les informations relatives aux équipements proviennent de la base permanente des équipements (BPE). Les informations relatives aux déplacements domicile-travail proviennent du recensement et du distancier Metric-ORSM.

► 5. Temps d'accès aux services de la gamme intermédiaire selon la commune de résidence en 2021



Lecture : Les personnes résidant à Meymac, mettent en moyenne 12,7 minutes pour accéder aux équipements intermédiaires.

Source : Insee, BPE 2021 – Recensement de la population 2020 – Distancier Metric.

► Définitions

Les **territoires ruraux** se caractérisent en premier lieu par leur faible ou très faible densité de population selon la grille communale de densité. Cette grille de densité prend en compte la présence de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface dans la commune, en s'appuyant sur une grille de carreaux de 1 km² de côté. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Une **aire d'attraction de ville** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre.

Les **activités présentes** sont mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Un individu est considéré comme étant en situation de **pauvreté monétaire** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 158 euros mensuels pour une personne seule en 2021 et de 1 737 euros pour un couple sans enfant.

Un **équipement** est un service, marchand ou non, accessible à la population. Ce peut être un aménagement (zone de baignade aménagée, espace remarquable, patrimoine), une infrastructure (gymnase, piscine, gare, etc.) ou un service (commerce, banque, tribunal, etc.). La base permanente des équipements (BPE) propose un regroupement de certains équipements en gammes. Les trois gammes (proximité, intermédiaire, supérieure) réunissent des équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils sont fréquemment présents dans les mêmes communes.

► Pour en savoir plus

- Brunet L., Mouhali K., « Le Parc naturel régional Médoc bénéficie de l'attractivité de la métropole bordelaise et du littoral », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 135, juin 2023.
- Site internet du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.
- Les départements de Nouvelle-Aquitaine à grands traits, décembre 2021.

